



Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le quatorze avril, à 18h, le Conseil d'Administration et les sociétaires de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées à Capital Variable (SCIC-AS) *Energies Collectives* se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au Centre de vacances du Chadenas, à Embrun (05200). Conformément aux statuts de la SCIC-AS les convocations ont été adressées quinze jours au préalable, soit le 30 mars 2018, par courrier électronique et/ou postal, en fonction des *desiderata* individuels préalablement consignés. Une relance a été effectuée le 10 avril 2018. Les convocations portaient l'ordre du jour de cette assemblée générale, et l'état comptable de la SCIC-AS, pour l'exercice 2017, établi par le cabinet d'expertise comptable BDO, prestataire.

Feuille de présence :

La liste d'émargement tenue à l'entrée de la salle a été signée par l'ensemble des sociétaires présents et ceux, mandataires en tant que tels, des sociétaires représentés. Elle fait état de 35 sociétaires présents et 41 pouvoirs valides. Le total des votants s'élève donc à 76 et la majorité absolue retenue est donc de 77 voix. Cette liste est annexée au procès verbal.

Désignation du Bureau de l'Assemblée générale ordinaire :

Conformément aux statuts, le Bureau est composé par le président de la SCIC-AS Thomas BETH, et trois sociétaires volontaires, deux scrutateurs Anne BOUCHON et Julien RIPAUD, et une secrétaire Natacha MALLET.

Deux membres du Conseil d'Administration, Salomé JOSS et Tiphenn SAUTEREAU assurent les prises de notes en appui au secrétariat de séance.

Ce Bureau a constaté que le quorum était atteint pour la validité de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Monsieur Thomas Beth, Président de l'Assemblée, déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Bilan et approbation des activités 2017
- 2/ Présentation et approbation des comptes 2017
- 3/ Approbation des conventions réglementées
- 5/ Renouvellement d'un tiers du CA
- 7/ Commissions 2018

1/ Bilan et approbation des activités 2017

Le bilan d'activités est présenté par le Président à partir des orientations initiales annoncées et retenues par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2017.

Les actions prévues initialement pour les deux piliers :

- Pour le volet économies d'énergie nouvellement appelé « Sobriété », portage du film « *1 kwh facile à consommer* », installation de panneaux pédagogiques à Puy-Sanières et Eco2scop, formation sur les économies d'énergies domestiques.
- Pour le volet production, finalisation de la première tranche avec 2 toitures à construire.

La SCIC-AS a été créée en janvier 2016 avec 89 sociétaires (dont 3 entreprises, 2 communes) pour un capital de 42 950 €.

A la date du 13/04/2018, Energies Collectives rassemble 176 sociétaires (dont 8 entreprises, 6 collectivités locales) autour d'un capital de 93 100 €.

2017 a été marquée par l'organisation de la coopérative avec le renforcement du Conseil d'Administration (nombre maximum d'administrateurs atteint avec 15 administrateurs) mais aussi par le constat d'un déséquilibre dans la tenue des commissions :

- 0 Commission Economies d'énergies,
- 2 réunions Commission Communication,
- 3 réunions Production,
- 1 réunion Stratégie.

Pour le volet Sobriété

Michel Blanchet développe les actions menées en 2017 :

- Poursuite du grand succès du film via sa mise en ligne sur internet : diffusion nationale, citation dans le Monde, au CEA...
- Installation des 2 panneaux pédagogiques (Façade d'Eco2scoop et Mairie de Puy Sanières)

- Lancement et réalisation de 2 formations « J'économise » avec Jean Ganzhorn (mai 2017 et janvier 2018).

Pour le volet Production

Olivier Lefrançois décrit les actions menées pour ce pilier :

- **Hiver** : finalisation du lourd dossier pour la mairie de Puy Sanières (avec des complications liées à la prise en compte de l'accueil du public > dossier ERP)
- **Avril-mai** : travaux et raccordement mairie Puy Sanières
- **Juin** : accueil de stagiaires (étudiants en Master ENR à Marseille) pour étude de nombreuses toitures (encadrement et formation de ces stagiaires)
- **Juillet-septembre** : travaux et raccordement Chantier Maraval (Puy Sanières) – toiture de 9kWh
- **Septembre-janvier 2018** : lancement d'un programme « 2ème tranche » pour de nouvelles toitures en 2018 (études, recherche financement, dossiers administratifs, etc).

Bonus : démarches faites pour vendre la production du toit « ECO2SCOP » à ENERCOOP : effectif au 1er janvier 2018 ! Il s'agit d'un vrai symbole et un partenariat fort pour notre SCIC.

La production des 5 centrales en 2017 s'élève à : **71,6 MWh** (contre 68,6 MWh attendus : soit une augmentation de +4%).

Ceci équivaut à la consommation moyenne de **27 ménages** sur la même période, hors chauffage (ou la consommation des réfrigérateurs et congélateurs des 176 souscripteurs pendant un an).

Ces performances exceptionnelles sont dues à un fort taux d'ensoleillement pour 2017 (plus de 1500 heures d'ensoleillement).

Le cumul total s'élève au 1/4/18 à 89,7 MWh.

La question du choix entre les grosses toitures et les petites toitures a été soulevée par le Président qui rappelle l'importance de trouver l'équilibre entre les petites et les plus grosses toitures.

En effet les grosses toitures produisent plus puisque la surface est plus grande, mais le rachat du kWh est moins bon (taux fixé par l'obligation d'achat).

Quant aux petites toitures, elles produisent moins puisque la surface est plus petite, mais la revente du kWh est meilleure.

Pour le volet Communication

Salomé JOSS expose le travail mené de front entre les membres du CA et la commission communication :

- Création et animation d'une page Facebook,
- Participation à la foire Bio GENEPI avec un stand bien placé et bien préparé (beaucoup de passages et de retours positifs),

- Réalisation par le CA de « l'Impossible Semaine » en novembre avec présence quasi-permanente à la Biocoop d'Embrun et diverses présences médiatiques (DL, Emission RAM, etc.). Il s'agit d'une action à reproduire car rencontre d'un certain nombre de consommateurs qui ne connaissaient pas la SCIC.
- Réunion « Tuperwatt » réalisée à Savines (Octobre) – Salomé JOSS précise qu'il est possible pour n'importe quel souscripteur d'organiser ce type de réunion.
- Refonte des outils de communication (Site internet, attendu pour début mai, flyer prévu pour le mois de juin).
- Revue de presse (4 articles dans le DL : inauguration de la toiture d'Eco2scop, journée des coopérateurs de novembre, l'Impossible semaine à la Biocoop d'Embrun, Formation « J'économise »).

L'année 2017 a été aussi marquée par une vie coopérative dense et riche. Jacky HOUDOUIN réprecise l'importance de cette vie coopérative qui doit se mettre en place tout au long de l'année et dont les objectifs ont été les suivants :

- Mieux se connaître, partager d'avantage et élargir le cercle pour promouvoir la transition écologique et augmenter les ressources humaines et financières.
- Organisation et réalisation de la « Journée des Coopérateurs » à Puy Sanières en novembre. L'émergence de la journée « coopérateurs » est un parfait exemple de la vie coopérative au sein d'Energies Collectives : l'idée a germé après de nombreux échanges puis a été soumise à la commission stratégie. Le choix du lieu s'est fait en fonction de l'installation de 2 toitures récentes sur cette commune. 43 personnes ont participé à cette journée qui fut un succès malgré la pluie !

Jacky HOUDOUIN précise l'importance que la SCIC avance dans un souci d'atteindre une taille critique. Certaines questions se posent pour atteindre cet objectif :

- Poursuite de discussions et réflexions sur la mise à disposition d'un Ingénieur par le Département. Les conditions telles qu'elles étaient présentées initialement n'ont pas convenues au CA mais cela pourrait évoluer dans les prochains mois.
- Poursuite des bonnes relations avec le SYME05 (syndicat d'électrification des communes du 05) qui est entré dès le départ à hauteur de 30% dans la coopérative.
- Prolongation de notre mise en réseau avec d'autres coopératives citoyennes, Energuil, SEME SEV, Energie Partagée, Enercoop...

Thomas Beth et Jacky HOUDOUIN en profitent pour saluer les partenaires présents dans l'Assemblée (Enercoop, Energuil, Renouv'Alpes).

La SCIC a décidé de lancer une 2^{ème} tranche en fin d'année 2017. L'aide des stagiaires a été bénéfique et la 2^{ème} tranche a été votée en CA en septembre 2017.

Les études techniques ont été réalisées en octobre et 8 toitures ont été étudiées. Le montant total des installations a été fixé en novembre à 180 000 euros.

Un prêt d'un montant de 160 000 euros pour 200 000 euros d'investissement HT a été obtenu (novembre – mars 2018).

Mais des difficultés ont été rencontrées pour voir aboutir les projets : 3 toitures seulement pourront être équipées, les autres devant être abandonnées (en raison de différents problèmes techniques et humains). La recherche de toitures de remplacement est donc lancée.

Il est tout de même noté la symbolique des 3 toitures restantes :

- La salle de la Baratonne (23 KWh),
- Le garage des Services techniques de Baratier (9KWh) dont l'intérêt pédagogique n'est pas négligeable en raison de sa visibilité,
- Le nouveau foyer de fond de Crévoux (9 kWh sur toiture neuve).

Thomas BETH précise que la SCIC est à la recherche de nouvelles toitures et relance l'assemblée.

Bilan par rapport aux objectifs initiaux

Les projets liés aux 2 volets ont été réalisés en grande partie sur l'année 2017 et la 2^{ème} tranche a été également lancée en fin d'année.

Perspectives

- Production : belle deuxième tranche avec 200 000 € d'investissement en 2 temps. L'idéal serait de clore cette 2^{nde} tranche en 2018.
- Sobriété : poursuivre la réflexion pour lancer un programme dès 2018.

Thomas BETH fait ensuite un comparatif 2017/2018 à l'échelle nationale :

C'est partout en France que ça avance et le Département des Hautes Alpes est très bien placé ! Avec un maillage presque complet par des coopératives ou équivalent :

- Briançonnais = SEVE
- Guillestrois-Queyras = ENERGUIL
- Serre-Ponçon = ENERGIES COLLECTIVES
- Gapençais-Champsaur = ENERGIES RENEUVABLES DU GAPENCAIS (ERDG)
- Baronnies = CENTRALE VILLAGEOISE DE ROSANS : ROSANSOLEIL
- Buëch = Réflexion en cours de citoyens et d'élus

Et même :

- Oisans = SCIC en création
- Ubaye = ENERGIES MODERNES EN UBAYE

Et plusieurs autres dans le 04...

Corine CLIVIO intervient en posant la question du choix éthique des toitures (par ex : « une installation photovoltaïque sur le toit de Super U serait-elle souhaitable ? »). Thomas BETH répond qu'à ce jour les forces sont concentrées sur des toitures dites « éthiques ». Si un choix devait se poser entre une toiture sur la grande surface et une toiture sur un lycée, les forces seraient concentrées sur la toiture du lycée en question.

Thierry DELBARRE relance la question soulevée par Corine CLIVIO et souhaite en débattre lors de cette Assemblée Générale. Robin MOREAU répond que nous nous sommes déjà posé la question d'en débattre en AG, mais que cela n'est pas d'actualité pour le moment : ce cas de figure ne s'est pas encore présenté, et ne risque pas de se présenter prochainement car nous n'avons pas encore la possibilité de nous intéresser à des toitures de si grosses tailles. Salomé JOSS rajoute que lorsque cette question se présentera (donc la question d'installer du photovoltaïque sur des supermarchés), il sera important d'annoncer cette question dans l'ordre du jour de la prochaine AG, afin de ne pas pénaliser les coopérateurs absents aujourd'hui. De plus, cette question peut également être délibérée en commission Stratégie, à laquelle tout coopérateur peut participer.

Jacky HOUDOUIN précise que nous avons une responsabilité en tant que coopérative et qu'un prochain débat pourrait être organisé sur cette question.

Si d'autres personnes ont des questions de ce type, il est rappelé de ne pas hésiter à les poser en cours d'année, par mail ou de manière informelle, afin de prévoir à l'avance d'en débattre lors d'une journée des coopérateurs ou d'une prochaine AG.

La question de l'installation d'une ombrière sur le parking de covoiturage du rond-point des Orres est également posée, évocation de l'inquiétude d'une pollution visuelle.

Première délibération :

Le bilan d'activité 2017 est adopté à l'unanimité par un vote à main levée (35 sociétaires présents ou représentés avec 41 pouvoirs soit 76 votants).

2/ Présentation et approbation des comptes 2017

Le compte de résultat 2017 laisse apparaître un bénéfice de 3317 euros (contre un déficit de 4097 euros en 2016). Ce bénéfice ne vient pas tout à fait combler la perte de 2016 (reste 699 euros à combler). Le chiffre d'affaires de 2017 s'élève à 12 052 euros (contre 552 euros en 2016). Ce chiffre d'affaires correspond donc à la production d'électricité totale (facturée ou non), sachant que tout n'a pas été facturé au 31 décembre, la facturation se fait en général à la date anniversaire de la mise en service de chaque installation.

Les charges d'exploitation (honoraires du comptable, prime d'assurance, frais d'acte du greffe de Tribunal de Commerce, formations « j'économise », site internet, frais de communication liée à l'achat d'une banderole, inscription foire Génépi, adhésions à la RAM, à Energie Partagée, Rions de soleil, frais de réception pour la journée « sociétaires » et AG) restent stables en 2017 par rapport à 2016.

Le paiement de la TURPE (taxe pour le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) vient grever le poste « Impôts et taxes assimilées » à hauteur de 280 euros.

Est noté également une augmentation du poste des dotations en amortissement, les immobilisations étant amorties à partir de la date de mise en service. Ce poste est donc voué à augmenter d'année en année (en fonction du nombre de toitures). La subvention reçue par la région est également amortie.

En l'absence de produits financiers, le résultat financier est négatif, les charges financières étant constituées des intérêts d'emprunt.

Compte de résultat 2017		Compte de résultat 2016	
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	12052		552
Chiffre d'affaires net	12052		552
Total produits d'exploitation	12052		552
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	4384		4393
Impôts, taxes et versements assimilés	280		0
Salaires et traitements	0		0
Charges sociales	0		0
Dotations aux amortissements et dépréciations:			
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	6112		402
Autres charges	0		0
Total charges d'exploitation	10776		4794
RESULTAT D'EXPLOITATION	1276		-4242
Produits financiers			
Total produits financiers	0		0
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	551		0
Total charges financières	551		0
RESULTAT FINANCIER	-551		0
Produits exceptionnels			
Sur opérations en capital	2172		145
Sur opérations de gestion	500		
Total produits exceptionnels	2672		145
Charges exceptionnelles			
Total charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2672		145
Impôts sur les bénéfices	0		0
Total des produits	14724		697
Total des charges	11327		4794
BENEFICE OU PERTE	3397		-4097

Le bilan

Le total des capitaux propres et du bilan a peu augmenté du fait d'une légère augmentation des souscriptions. Les disponibilités ont fondu et les immobilisations (investissements) ont augmenté.

A l'actif, les autres participations correspondent aux parts sociales prises à la NEF, lors de la souscription de l'emprunt.

L'actif circulant est passé de 84 K€ à 47 K€ du fait de créances non encore réglées (créance en TVA importante et chèques de souscription non encaissés au 31/12.)

Au passif, le capital est passé de 76 KE à 85KE.

Les dettes sont constituées par les emprunts :

- Emprunt NEF
- Emprunt à taux 0 (emprunt perso au nom du président de la SCIC)
- Dettes fournisseurs (du fait de factures non encore parvenues ou non encore réglées au 31/12, comme les loyers des toitures).

Anne Bouchon demande « sur quelle durée se fait l'amortissement des toitures ? ». Robin Moreau répond que les toitures s'amortissent sur 20 ans et les onduleurs sur 10 ans.

Bilan actif

31/12/17

ACTIF IMMOBILISE	Net 31/12/17	Net 31/12/16
Immobilisations corporelles		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	135875	91 727
Immobilisations corporelles en cours		1 877
Immobilisations financières		
Autres participations	360	360
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	136235	96 964

ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours		0
Avances et acomptes versés sur commandes		0
Créances		
Clients et comptes rattachés	10288	
Autres créances	29755	20 693
Capital souscrit et appelé, non versé	4950	150
Divers		
Disponibilités	1013	63 667
Charges constatées d'avance	1003	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	47009	84 510

TOTAL GENERAL	183244	178 475
---------------	--------	---------

Bilan passif

31/12/17

CAPITAUX PROPRES	31/12/17	31/12/16
Capital	85500	78 500
Réserve légale		0
Réserves statutaires ou contractuelles		0
Réserves réglementées	168	718
Report à nouveau	-4097	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3398	-4 097
Subventions d'investissement	55094	57 267
TOTAL CAPITAUX PROPRES	140063	132 388

DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33405	35 000
Emprunts et dettes financières diverses	7434	9 601
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1699	1 459
Dettes fiscales et sociales		0
Autres dettes	642	28
TOTAL DETTES	43181	46 087

TOTAL GENERAL	183244	178 475
---------------	--------	---------

Deuxième délibération :

Les comptes de la SCIC-AS, présentés en annexe, ont été soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Ils ont été adoptés à l'unanimité (76 sociétaires présents ou représentés).

L'affectation du bénéfice au report à nouveau, réduit à -699 euros, est donc entériné par l'Assemblée et reporté sur l'exercice suivant.

3/ Approbation des Conventions réglementées :

- Convention compte courant d'associé avec Thomas Beth (intermédiaire prêt Initiative Nord Haute Alpes - INHA) + remboursement mensuel
- Convention de compte courant d'associé avec Robin Moreau (dette sur avance pour site internet)
- Convention de compte courant d'associé en 2018 de 15 000 euros d'ALPGEOTEK, géré par Thomas Beth.

Rémi KUENTZ fait remarquer qu'il serait intéressant que le CA recense auprès des coopérateurs ceux qui seraient en mesure de pouvoir mettre en place un CCA pour les prochains besoins en trésorerie de la SCIC.

Troisième délibération :

Les deux conventions de compte courant d'associé établies en 2017 avec Robin Moreau et Thomas Beth sont approuvées à l'unanimité par un vote à main levée (76 sociétaires présents ou représentés).

4/ Renouveau d'un tiers du CA Administrateurs sortants

En 2017, le CA était composé de 15 membres.

Comme indiqué dans les statuts de la SCIC-AS, chaque année un tiers des membres du CA est renouvelé.

Il y a 6 administrateurs sortants :

- 2 démissions : Jessica BOUILLANT, Anne-Chantal DESCAMPS

- 4 en fin de mandat : Olivier LEFRANCOIS, Salomé JOSS, Tiphenn SAUTEREAU, Dominique SEYMAT.

Il reste donc 9 administrateurs en place pour un CA de maximum 15 personnes et 6 postes sont à pourvoir : 5 pour 3 ans, 1 pour 1 an.

Candidatures au Conseil d'administration :

Olivier Lefrançois, Salomé Joss et Tiphenn Sautereau renouvellent leur candidature.

Un autre candidat s'est déclaré à l'avance : Gilles WEGNER.

Un candidat supplémentaire s'est déclaré en séance : Julien RIPAUD.

Conformément aux statuts, deux candidatures supplémentaires ont été identifiées par tirage au sort parmi les sociétaires, celle de Rita ARHIE et celle Jean-Max NORBERT. Jean-Max Norbert accepte le tirage au sort. RITA ARHIE ayant quitté l'assemblée à la fin de la 2ème délibération des comptes (comme annoncé), sa candidature ne peut pas être votée.

Un autre candidat se déclare : Frédéric PEYRE.

Un vote par bulletin secret est réalisé par l'ensemble des sociétaires présents et représentés (76 au total) pour procéder à l'élection des candidat(e)s au Conseil d'administration.

Résultats du scrutin:

77 suffrages exprimés et 76 bulletins valables :

Salomé JOSS obtient 72 voix et est donc réélue.

Gilles WEGNER obtient 75 voix et est donc élu.

Olivier LEFRANCOIS obtient 74 voix et est donc réélu.

Tiphenn SAUTEREAU obtient 74 voix et est donc réélue.

Julien RIPAUD obtient 73 voix et est donc élu.

Frédéric PEYRE obtient 62 voix et est donc élu.

Jean-Max NORBERT n'est pas élu.

Une discussion est lancée sur les commissions thématiques, notamment sur la commission stratégie, qui s'est réunie une fois en 2017. Cette commission a pour vocation de réfléchir à l'orientation de la coopérative, elle englobe également la vie coopérative : idées de rencontres, de visites, réfléchir ensemble à nos actes quotidiens, ... La participation peut être ponctuelle.

5/ Vote du pouvoir au porteur

Quatrième délibération :

Par un vote à main levée, les sociétaires approuvent à l'unanimité (76 sociétaires présents ou représentés) le pouvoir au porteur et désignent M. Thomas BETH.

Rémi KUENTZ demande s'il existe d'autres moyens de production que le photovoltaïque. Thomas BETH répond que de manière réaliste et à court terme, cette question est compliquée. Le turbinage d'eau potable avait été évoqué mais le coût étant trop élevé (pour porter 4 à 5 ans d'études puis porter l'investissement), ce volet a été abandonné. La méthanisation a également été mise de côté car elle nous paraît complexe, et pas tout à fait adaptée au territoire.

En revanche, un projet éolien à aile battante (porté par Alain Créveau) pourrait être envisagé mais pas à court terme : il s'agit d'une éolienne adaptée aux vents faibles et irréguliers du territoire mais elle est en cours de conceptualisation. Salomé JOSS rappelle que ces questions peuvent continuer d'être abordées dans la commission production.

Rémi KUENTZ questionne le fait que notre modèle est donc peu significatif à l'échelle des besoins de la transition énergétique, qu'il faudrait selon lui augmenter nos volumes de production et notre visibilité auprès d'un large public.

Jacky HOUDOUIN donne l'exemple de la SEM SEVE qui produit la consommation des 250 habitants de la commune, mais que cela s'est fait par étapes.

Robin MOREAU ajoute qu'effectivement nous sommes encore « petits » mais que nous espérons petit à petit agréger l'ensemble des communes du territoire, avoir un salarié etc.. Actuellement, l'ensemble des projets est porté par un conseil d'administration composé de bénévoles, donc limité en temps et en énergie, ce qui conditionne l'envergure des projets qui peuvent être portés. Il ajoute qu'Energies Collectives a des étapes à franchir avant de pouvoir être plus « significatif ».

Salomé JOSS ajoute que la communication auprès du grand public requiert beaucoup de temps, qui nous manque, et que les panneaux pédagogiques installés sur les bâtiments recevant du public ont ce rôle.

Clôture de l'assemblée

Le président remercie le parc des Ecrins qui nous prête une salle tous les 15 jours pour la tenue de nos réunions en Conseil d'Administration.

A 20h20, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Thomas BETH, Président, déclare cette assemblée générale ordinaire close.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau de l'Assemblée.

La secrétaire

Le Président

Natacha MALLET

Thomas BETH